

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 10 DECEMBRE 2013

Convocations du 06/12/2013

Présents : Mmes MM. Robert TARDY ; Annie LAGNIET ; Bernadette CHAIZE ; Philippe LAGNIET ; Julien TARDY ; Isabelle VERNAY ; Bernard VILLEMAGNE

Absents excusés : Henri BENIERE

Secrétaire : Bernard VILLEMAGNE

Compte-rendu de la séance précédente :

Approuvé à l'unanimité

Contrôles des installations d'assainissement non collectif :

Le Sianc du Pilat est dissous par arrêté préfectoral à compter du 31 décembre 2013. Afin de pouvoir exercer leur compétence de contrôle de l'Assainissement Non Collectif, les communes situées sur le territoire de la CCMP, ont décidé de se regrouper afin de choisir un prestataire qui exercera le contrôle pour leur compte, dans le cadre d'un marché public.

Ce marché de services à bons de commandes comportera les volets suivants :

- réalisation de diagnostics de fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement non collectif existantes
- réalisation de contrôles en cas de vente
- réalisation de contrôles des installations neuves ou à réhabiliter (contrôle de la conception puis de la conformité des travaux).

Le Conseil Municipal :

- Adopte le règlement de service « ANC »,
- Valide le principe du groupement de commandes, la convention qui régira son fonctionnement et désigne la Commune de St-Julien Molin Molette comme coordonnateur,
- Désigne Julien TARDY, membre titulaire et Bernard VILLEMAGNE, membre suppléant pour la commission d'appel d'offre du groupement de commande
- Autorise le Maire à signer tous les documents concernant le groupement de commandes, et le marché de services,
- Sollicite les aides financières de l'Agence de l'Eau et autorise le Maire à signer les conventions de mandat.

Renouvellement convention de fourrière:

Considérant l'obligation pour les communes de disposer d'une fourrière pour l'accueil des animaux trouvés, errants ou en état de divagation, le Conseil municipal approuve le renouvellement pour l'année 2014 de la convention avec la S.P.A. de LYON et du SUD-EST comprenant capture, enlèvement et garde des animaux au tarif de 0,34 € par an et par habitant.

Modification délibération frais de scolarité 2012-2013 :

Considérant que la participation des communes voisines ne disposant pas d'école est fixée à la somme forfaitaire de 760 € par enfant et par an, les frais à recouvrer s'élèvent à 2 280 € pour trois élèves domiciliés à Graix et 760 € pour un élève domicilié à Colombier.

Demande de remboursement repas cantine :

Approbation du remboursement de 10 repas au prix unitaire de 3,70 €, soit la somme de 37 € à une famille contrainte de quitter la commune et dont l'abonnement avait été réglé jusqu'au vacances de Noël, à raison de deux jours par semaine.

Compte-rendu des commissions :

Urbanisme : le conseil a travaillé à une redéfinition de la réglementation des zones d'urbanisme (U, A et N), présentée par Annie Lagniet.

Vie locale

- Location de la salle communale : la capacité de la salle est de 100 personnes, mais en fait 80 personnes assises. Une commande a été passée pour compléter la vaisselle mise à disposition.
- Le bureau du foyer rural remercie la municipalité de leur soutien pour la fête du village, la participation au feu d'artifice et la mise à disposition du tennis.
- La présentation des voeux du maire aura lieu le vendredi 10 janvier 2014 à 19 h.
- Les élections municipales auront lieu les dimanches 23 et 30 mars 2014.

Divers :

- Suite au contrôle de l'installation électrique de l'église, des travaux sont à prévoir sur les éclairages de sécurité. La paroisse St Marcellin en Pilat nous a transmis le devis de son électricien pour un montant de 197 € HT. Cette proposition est acceptée par le conseil.

La séance est levée à 22 heures 05.

Prochaine réunion : Mardi 28 janvier 2014 à 20 heures

Affiché le 19 décembre 2013

Le Maire,